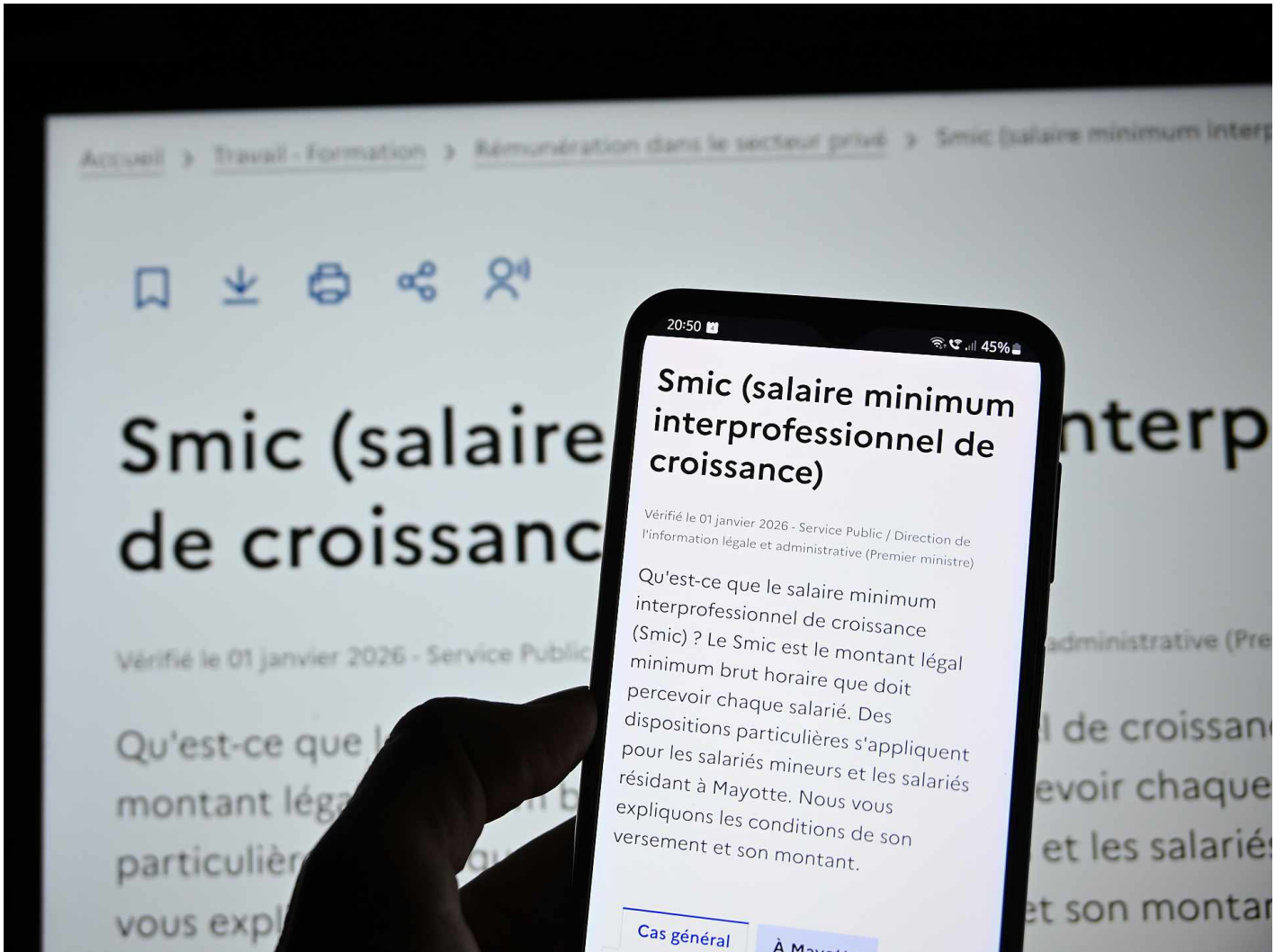


Fonction publique : alerte rouge sur la dégradation des salaires

INFO MILITANTE Publié lundi 8 juin 2026 par [Sandra Déraillot](#), [L'inFO militante](#)



© JPL/REA

FO-Fonction publique, en intersyndicale avec les sept autres organisations de la fonction publique, alerte à nouveau le Premier ministre quant à la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires. En effet, aucune des mesures de revalorisation récentes — le point d'indice a été augmenté de 3,5 % en 2022, puis de 1,5 % en 2023, sur fond alors de très forte inflation —, ni l'attribution automatique de 5 points supplémentaires en 2024 n'ont permis de compenser l'inflation. Depuis deux ans, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) n'est plus appliquée. Les organisations syndicales indiquent même que la rémunération nette moyenne a baissé en 2023 de 0,9 % en euros constants.

Des traitements indiciaires une nouvelle fois dépassés par le Smic

La revalorisation du Smic de 2,4 % au 1^{er} juin fait quant à elle passer les plus bas échelons de certaines grilles en dessous du salaire minimum : les dix premiers échelons de la grille C1, les cinq premiers échelons de la grille B1, les deux premiers échelons de la grille B2 sont ainsi concernés, et par ailleurs aussi les traitements indiciaires des élèves fonctionnaires des corps de catégorie A. Les organisations syndicales soulignent que les salaires/traitements de centaines de milliers d'agents sont rattrapés par le minimum légal. « *C'est terrible*, observe Nathalie Demont, secrétaire fédérale à la FGF-FO. *Comment peut-on donner envie aux gens de venir travailler dans la fonction*

publique ? Même en ayant le souci du bien commun chevillé au corps, il faut avoir de quoi vivre. » Afin qu'aucun échelon ne passe sous le Smic réhaussé, comme chaque année désormais, et dans la précipitation, le gouvernement a décidé le 28 mai l'attribution au 1^{er} juin d'une indemnité différentielle (mesure prévue par le décret du 2 août 1991). D'un montant maximum de 65,28 euros brut par mois, elle concerne, indique le ministère de l'Action et des Comptes publics, environ 862 000 agents publics, dont 306 000 dans le versant de l'État.

L'inFO militante

L'article que vous êtes en train de lire est tiré de la revue « L'inFO militante », le bimensuel de la confédération Générale du Travail Force Ouvrière. [Consulter les articles](#)

De son côté, l'intersyndicale demande une hausse de la valeur du point d'indice, mais aussi le rétablissement du versement de la GIPA, le maintien à 100 % du traitement versé lors d'un arrêt maladie, l'abrogation du jour de carence réintroduit en 2018 (après sa suppression en 2014) et une refonte des grilles indiciaires permettant une véritable progression de carrière. Dans un courrier daté du 18 mai, les organisations ont demandé à être reçues par le Premier ministre, message resté sans réponse à ce jour.

SANDRA DÉRAILLOT

Journaliste à L'inFO militante

L'INFO MILITANTE

Le bimensuel de la Confédération

[#Arrêt-maladie](#) [#Fonction publique](#) [#Fonctionnaires](#) [#GIPA](#) [#Jour de carence](#) [#Point d'indice](#) [#Pouvoir d'achat](#) [#Smic](#)

Partager cet article :



Sur le même sujet